

Le crowdlending : le nouveau mode de financement participatif dédié aux entreprises

Depuis quelques temps déjà, la tendance est au financement participatif, ou crowdfunding. Et après le financement de projets artistiques ou caritatifs, le mouvement s'est étendu aux entreprises, ou crowdlending. Autrement dit, le financement de projets d'entreprises par des particuliers emprunteurs.

Ainsi, entre janvier et décembre 2015, ce sont 395 projets qui ont été financés via le crowdlending.

La fin du monopole bancaire, intervenue fin 2014 avec la loi Macron, permet en effet désormais aux particuliers d'investir en participant aux besoins de financement d'entrepreneurs.

Des taux d'intérêt moins élevés pour les investisseurs que ceux pratiqués par les établissements bancaires, et un nouveau moyen d'investir ses deniers sont les principaux atouts de ce mode de financement de plus en plus plébiscité.

Le premier outil innovant dédié au crowdlending en France

Mathieu George, fondateur de Crowdlending.fr, premier site dédié à cette variante du crowdfunding en France, souligne à ce propos :

Le crowdlending a permis de financer les TPE / PME à hauteur de 31,5 millions d'euros en 2015. Ce type de financement alternatif est en train de prendre véritablement son envol depuis la fin du monopole bancaire.

D'où l'idée de cet outil, inédit et innovant, spécialisé dans ce domaine.

Et outre l'actualité du secteur, ainsi que des informations pertinentes pour emprunter à des particuliers ou prêter à des entreprises, Crowdlending.fr propose également des rencontres enrichissantes et intéressantes sur le sujet, avec notamment des portraits et des interviews de figures du crowdfunding, à l'image de Vincent Ricordeau, fondateur du groupe KissKissBankBank.



Interview de Vincent Ricordeau de Lendopolis

Mardi 9 février 2016 à 20h15

Deux nouveaux outils innovants

Plus qu'un site, Crowdlending.fr est une authentique plateforme, proposant un forum et une newsletter, et regroupant une large communauté d'acteurs du prêt aux entreprises, que ce soit des prêteurs, des dirigeants de société ou des plateformes.

Concernant le développement de l'outil, Mathieu ajoute :

Nous proposons aussi deux nouveaux outils : le 1er comparateur de plateformes de crowdlending, permettant de trouver la plateforme adéquate pour son projet à partir de trois critères, et un agrégateur de projets pour les investisseurs particuliers, leur permettant de noter les projets et de donner leur avis.

Comparez les plateformes de crowdlending

Et trouvez le financement adapté à votre projet

COMPAREZ LES OFFRES GRATUITEMENT

Si les entrepreneurs peuvent ainsi utiliser le comparateur pour optimiser leurs chances de concrétiser leur projet dans les meilleures conditions, les particuliers prêteurs peuvent quant à eux bénéficier d'une garantie concernant la fiabilité du projet dans lequel ils souhaitent investir grâce à l'agrégateur.

Mathieu précise en effet :

Le fait de pouvoir échanger avec d'autres prêteurs et de noter les projets est une vraie nécessité quand on sait que les prêteurs peuvent perdre l'intégralité de leur capital en cas de non remboursement par l'entreprise emprunteuse !

A propos

Entrepreneur depuis 2009 et fondateur du réseau Creditprofessionnel.com, spécialisé dans le courtage en financement des professionnels et des entreprises, Mathieu George a débuté sa carrière dans l'expertise comptable et le commissariat aux comptes, avant d'intégrer le groupe Carrefour afin de participer au développement de la franchise DIA.



Il raconte :

Entrepreneur dans l'âme, je me suis spécialisé dans le web marketing depuis six ans, avec la création de plusieurs entreprises alliant web et conseils aux dirigeants d'entreprises (www.statutentreprise.com, www.portail-des-pme.fr,...).

Et du web marketing, Mathieu s'est ensuite orienté vers ce mode de financement alternatif en plein essor.

C'est par passion que je m'intéresse désormais au crowdfunding, et plus particulièrement au crowdlending. C'est pourquoi j'ai créé Crowdlending.fr en décembre 2014.

Pour Mathieu, le crowdlending est voué à un très bel avenir, loin du système sclérosé qui était encore la norme il y a quelques mois de cela.

Après l'emprunt bancaire, l'affacturage et le leasing, le crowdlending, ou prêt par des particuliers, est une nouvelle source de financement très prometteuse. Un échange gagnant-gagnant entre entrepreneurs en quête de financement pour leurs projets et particuliers désireux d'investir de façon originale et sensée.

Contact presse

Mathieu George

Site : <http://www.crowdlending.fr>

E-mail : mathieu.george@tpeconseils.fr

Tél. : 06 84 89 83 13